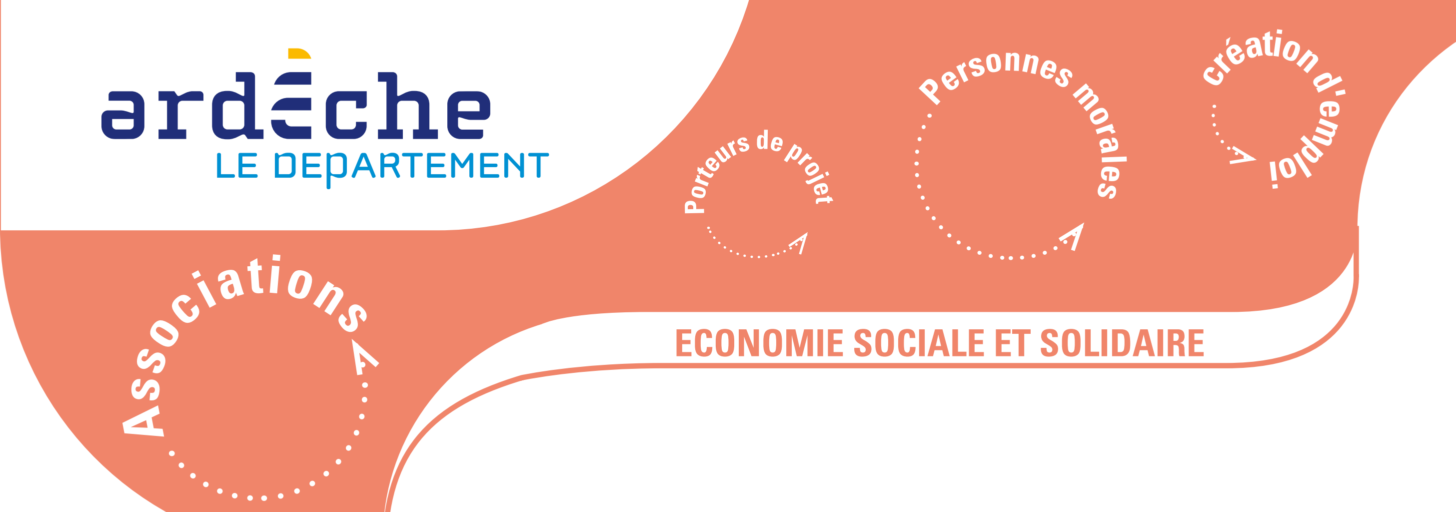


APPEL À PROJETS ESS
soutien aux projets de développement

dossier de candidature

A renvoyer avant le 30 juin 2015

APPEL À PROJETS
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2015

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2011, le Département de l'Ardèche a décidé de mettre en place une politique consacrée à l'ESS afin de promouvoir un entrepreneuriat social et humaniste qui applique les principes suivants :

- une gouvernance partagée
- un homme = une voix
- une lucrativité limitée
- l'utilité sociale
- l'emploi local et non délocalisable
- la proximité avec le territoire
- l'engagement citoyen

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Il propose d'accompagner le développement de nouvelles activités économiques et sociales qui valorisent les ressources du territoire et plus particulièrement des projets en lien avec :

- les circuits de proximité
- l'économie circulaire
- les projets collaboratifs
- les TIC (technologie de l'information et de la communication).
- La silver économie

Ces projets pourront être portés par :

- des entreprises nouvellement créées
- des structures existantes qui développent un projet nouveau
- L'essaimage d'une activité existante
- plusieurs structures qui mutualisent leurs moyens ou qui souhaitent coopérer

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projet s'adresse aux structures de l'ESS présentes en Ardèche : associations, coopératives (Scic, Scop) et toutes structures porteuses de valeurs de l'ESS :

- lucrativité limitée
- gestion démocratique
- implication citoyenne
- utilité économique et sociale
- création d'emploi

Sont exclues du champ les banques, les mutuelles et les associations émanant et financées par l'Etat ou les collectivités locales.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le caractère novateur des actions proposées
- La capacité de créer de l'emploi
- La pérennité du projet
- Le modèle économique
- La viabilité économique
- Le type de gouvernance
- L'ancrage territorial
- L'utilité économique et sociale
- La capacité du porteur de projet à mener à bien l'action
- La duplication.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses de fonctionnement de la première année liées directement au projet : aide au démarrage, frais de personnel, étude de faisabilité, dépenses de communication..

CALCUL DE LA SUBVENTION ET VERSEMENT

Le financement du Département est plafonné à 10 000 € par projet dans la limite de 30 % des dépenses éligibles.

Les postes en contrats aidés sont exclus de l'assiette éligible. La subvention sera attribuée après la décision en Commission permanente.

Modalité de versement : un acompte de 80 % au démarrage de l'activité, le solde au vu de la réalisation du programme.

Le financement sera attribué dans les limites autorisées par la loi selon les régimes juridiques en vigueur.

La subvention sera accordée en fonction du volume global des aides publiques accordées.

Le cumul de ces aides ne pourra excéder le seuil réglementaire selon la nature juridique de la structure.

ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Elle s'engage à :

- **démarrer son projet dans un délai de 1 an** à compter de la date de la délibération allouant la subvention. L'entreprise dispose d'un délai de deux ans pour le finaliser.

- communiquer au Département toutes les informations relatives à sa situation financière et notamment en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire toute restructuration dont elle pourrait faire l'objet.

- transmettre toutes les pièces justificatives supplémentaires demandées par le Département et à se soumettre à tout contrôle se rapportant à l'opération subventionnée
- mentionner le partenariat et la contribution financière du Département par tout moyen approprié.

REVERSEMENT DE L'AIDE

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

- si le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité
- si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention,
- si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

Le Département pourra demander le remboursement partiel ou en totalité de la subvention accordée.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Le porteur de projet devra fournir un dossier (téléchargeable sur le site Ardèche développement) ainsi que tout élément permettant d'apprécier l'opportunité d'intervention du Département.

Les candidats doivent déposer leur dossier avant le 30 juin 2015.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être envoyés par courrier à :

Département de l'Ardèche
Monsieur le président du Département
Hôtel du Département
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS Cedex 07

Plus d'information sur le site : www.ardeche.entreprendre.fr

Contact :

Laurence Lopez
Chargée de mission ESS
Email : llopez@ardeche.fr
Tél : 04 75 66 75 71 - 06 48 00 10 73

DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTIE 1 - PRESENTATION DE L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET

I. IDENTIFICATION

Nom : ______________________________

Statut (association, coopératives, entreprise...) : ______________________________

Sigle : ______________________________

Objet : ______________________________

Adresse du siège social : ______________________________

____

Téléphone : ______________ Email : ______________

Site internet : ______________________________

Numéro SIRET : ______________________________

Responsable légal de l'organisme :

Nom : ______________________________

Prénom : ______________________________

Fonction :______________________________

Adresse : ______________________________

____

Téléphone : ______________ Email : ______________

DOSSIER DE CANDIDATURE

Personne en charge du dossier

Nom : ______

Prénom : ______

Fonction : ______

Adresse : ______

______

Téléphone : ______ Email : ______

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° de récépissé en Préfecture : ______

Date de publication au Journal Officiel ou date d’immatriculation : ______

Votre organisme est-il reconnu d’utilité publique ? oui ☐ non ☐

Votre organisme est-il assujetti à la TVA ? oui ☐ non ☐

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Associations et coopératives :

Nombre d’adhérents au 31/12/ année n - 1 : ______

Nombre de bénévoles : ______

Pour tous les organismes :

Nombre de salariés : ______

Nombre de salariés Equivalent Temps Plein : ______

Salariés en CDI : ______ dont temps plein ______ dont temps partiel

Salariés en CDD : ______ dont temps plein ______ dont temps partiel

Nombre de contrats aidés : ______

Subventions publiques (à détailler)

Avez-vous déjà sollicité une aide du Département ces 3 dernières années ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, pour quelle action et pour quel montant ? ____________________

Autres subventions publiques ces trois dernières années :

Etat : ____________ montant : ____________ date : ____________

Région RA :

montant : ____________ date : ____________

IV. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE

V. ORGANISATION DES INSTANCES DÉCISIONNAIRES

DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTIE 2. PRÉSENTATION DU PROJET

1. ORIGINE ET CONTEXTE DU PROJET

2. CONTENU DU PROJET

3. OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DU PROJET

4. IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PROJET

5. PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

6. ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITORIALE DU PROJET

7. MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES

DOSSIER DE CANDIDATURE

8. MOYENS MATÉRIELS

9. PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

10. DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET ET PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET

11. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

12. MÉTHODE D’ÉVALUATION PRÉVUE POUR LE PROJET

NB : Joindre un compte de résultat prévisionnel ainsi qu’un plan de financement à 3 ans

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Nom et prénom ______________________________

Président(e) de l'organisme : ______________________________

›› Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements y afférant

›› Certifie exacts les renseignements administratifs et financiers fournis

›› S'engage à :

- satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention
  - justifier de l'emploi des fonds accordés
  - produire les budgets, les comptes, le compte rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte rendu d'activités
  - ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée
  - reverser au Département les sommes non attribuées conformément à leur affectation

Fait à, ______________________________

Le, ______________________________

Le Président :

Cachet de l'organisme :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

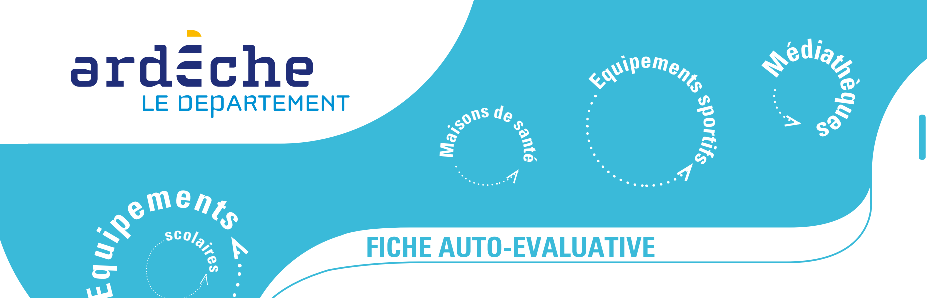
PIECES	Associations	Autres personnes morales
Statuts	x	x
Copie de publication des statuts au Journal officiel (J.O)	x	
Récépissé de déclaration en Préfecture	x	
Composition de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du bureau et de leur fonction élective.	x	
Budget et plan de financement détaillé	x	x
bilan compte de résultat, et annexes du dernier exercice connu, certifiés par le Commissaires aux comptes ou par le Président	x	x
Compte-rendu de la dernière Assemblée générale	x	
Extrait Kbis de moins de 3 mois		x
Relevé d'identité bancaire, libellé au nom et à l'adresse de l'organisme	x	x
Numéro SIRET	x	x
CV des porteurs de projet	x	x

GUIDE PRATIQUE DE LA FICHE AUTO-ÉVALUATIVE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins

Afin de définir par vous-même le Profil Développement durable de votre projet, quelques questions vous sont ici suggérées (à titre d'exemple) qui vous permettront, en y répondant, de vous donner des éléments d'appréciation. **A vous de jouer !**

SOCIAL La mixité sociale	Le projet permet-il à des publics de natures différentes (âges, origines sociales, handicaps…) de partager des espaces et des moments de vie ? Une partie des travaux a-t-elle été confiée à des travailleurs handicapés ? Le projet a-t-il lieu dans un quartier dit "difficile" ? …
L'accessibilité socioculturelle	Le projet donne-t-il plus de chance à des publics non habitués de découvrir ou pratiquer des activités culturelles, artistiques, et de loisirs ? …
L'insertion par l'économie	Avez-vous eu recours à des entreprises d'insertion ? Avez-vous utilisé des clauses sociales pour définir vos marchés publics ? …
L'amélioration des conditions de vie des habitants	Le projet améliore-t-il les services rendus aux publics ? Permet-il aux habitants de vivre dans un environnement plus agréable, plus sécurisé ? De se déplacer moins ? …
ECONOMIE Le maintien et la création d'emplois	En quoi le projet a-t-il créé ou permis le maintien de contrats à durée indéterminée ? …
La formation des personnes	Le chantier a-t-il permis à des apprentis de se former ? Une partie du projet a-t-elle été confiée à une école professionnelle ? Les entreprises retenues ont-elles profité de ce chantier pour développer leur savoir-faire technique ? …
La valorisation des ressources locales	Le projet utilise-t-il des ressources locales renouvelables comme le bois ou l'eau ? Les matériaux choisis proviennent-ils de loin ? …
Le renforcement du système productif local	Sur le chantier, des entreprises locales ont-elles travaillé ensemble ? Le projet favorise-t-il l'environnement professionnel des entreprises du secteur (réseaux et infrastructures, image du territoire…) ? …
ENVIRONNEMENT Les ressources naturelles et locales	Le projet est-il "économe" en matière d'utilisation de l'espace ? Utilise-t-il d'anciennes emprises ou d'anciens bâtiments ? Participe-t-il, plutôt, à la densification ou à l'étalement urbain ? Des ressources naturelles renouvelables sont-elles utilisées (bois, eau…) ? La provenance locale de ces ressources, de ces matières premières est-elle privilégiée ? Ces ressources sont-elles gérées durablement ? (cf certifications type PEFC pour forêt/bois…) ...
La prise en compte des risques	Toutes les assurances ont-elle été prises concernant les risques d'inondabilité et de feux de forêt ? Les risques d'accidents de circulation dus à la fréquentation de l'ouvrage ont-ils été étudiés ? Les matériaux choisis sont-ils garantis sans risque pour la santé ? Les effets néfastes d'ondes magnétiques pour certains publics (enfants…) ont-ils été analysés ? ...
La mobilité autre qu'automobile	Des modes de déplacements collectifs ou doux (piétons, vélos…) ont-ils été étudiés ? choisis ? …
La maîtrise énergétique	Le projet permet-il une isolation de qualité ? Avez-vous privilégié l'éclairage naturel ? L'utilisation de matériaux et techniques limitant la nécessité de climatiser ? Avez-vous privilégié les énergies renouvelables (solaire, éolien, photovoltaïque) ? S'il s'agit d'un bâtiment, est-il aux normes BBC ? …
GOUVERNANCE La mobilisation des habitants	Des réunions de concertation préalables ont-elles eu lieu avec les habitants ? Un questionnaire a-t-il été adressé sur les attentes et les besoins des futurs utilisateurs ? …
Le mode de concertation des partenaires	Comment les partenaires techniques et financiers ont-ils été consultés ? Existe-t-il un comité de pilotage allant au-delà d'une simple représentation locale ? …
L'évaluation des politiques publiques	Des critères d'évaluation sont-ils connus et validés par le maître d'ouvrage ? Une enquête de satisfaction est-elle envisagée ? …
La solidarité territoriale	Le projet est-il inscrit dans une charte de territoire (Pays, PNR, intercommunalité…) ou un document d'urbanisme prospectif intercommunal ? Le cas échéant, comment a été réfléchi l'utilisation (tarifs, horaires) par des publics divers (locaux, voisins, autres…) de l'infrastructure ? …



IMPACTS DU PROJET SUR...

LA SOLIDARITÉ

L'ÉCONOMIE

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE

L'ACCESSIBILITÉ SOCIO-CULTURELLE

LA MIXITÉ SOCIALE

LE MAINTIEN / CRÉATION D'EMPLOIS

LA FORMATION DES PERSONNES

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

LE RENFORCEMENT DU SYSTEME PRODUCTIF LOCAL

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

LE MODE DE CONCERTATION DES PARTENAIRES

LA MOBILISATION DES HABITANTS

LES RESSOURCES NATURELLES

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

LA MOBILITÉ AUTRE QU'AUTOMOBILE

LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

FAIBLE

MODÉRÉ

NEUTRE / SANS OBJET

FORT

TRÈS FORT

LA GOUVERNANCE

L'ENVIRONNEMENT

MODE D'EMPLOI

1- Placez des croix aux intersections des cercles et des lignes (ex : ressources naturelles /très positif).
2- Reliez les croix entre elles par un trait (dans le sens des aiguilles d'une montre par exemple) pour former une figure fermée.
3- Découvrez le Profil développement durable de votre projet.
Plus la figure occupe de surface, plus votre projet s'inscrit dans une logique de Développement durable !



CE DOSSIER EST À RENVOYER,

complété et accompagné des pièces justificatives demandées,
à l'adresse suivante :

Département de l'Ardèche
Monsieur le président du Département
Hôtel du Département
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS CEDEX 07

AVANT LE 30 JUIN 2015

Pour tout renseignement :

Laurence Lopez
Chargée de mission ESS
Email : llopez@ardeche.fr
Tél : 04 75 66 75 71 - 06 48 00 10 73